

LE QUOTIDIEN DE L'ART

14.02.24

MERCREDI

MAROC

La foire 1-54 tisse le réseau des acteurs culturels africains



MARCHÉ

Expertise judiciaire pour le *Saut du Doubs* de Courbet

DISPARITION

Jean-Pierre Babelon, pour un patrimoine plus ouvert

MÉDITERRANÉE

78 artistes à la première Biennale de Malte

MUSÉES

38 millions € pour la Tapisserie de Bayeux



LES ESSENTIELS DU JOUR

QDA 14.02.24 N°2767

4

🌐 TÉLEX 14.02

➔ Emmanuel Perrotin et ses associés Tom-David Bastok et Dylan Lessel, qui exploitaient ensemble depuis 2021 l'immeuble du 8, avenue Matignon à Paris, consacré au second marché (voir QDA du 15 décembre 2020) et la galerie de Dubai, tous deux sous le nom « Perrotin », ont annoncé ce mardi avoir « décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration ». Emmanuel Perrotin leur ayant cédé ses parts, Tom-David Bastok et Dylan Lessel exploiteront désormais les galeries du 8, avenue Matignon et de Dubai sous l'intitulé « Bastok Lessel ».

➔ Le musée de l'Armée de Paris vient d'acquérir le 20 décembre auprès de la maison de ventes autrichienne Dorotheum un drapeau tricolore commandé par le général Bonaparte en 1796. Il devient le seul modèle original connu dans les collections françaises.

➔ Le salon BAD+ Bordeaux Art & Design et l'École des Beaux Arts de Bordeaux lancent un appel à candidatures jusqu'au 8 mars pour l'édition inaugurale du prix BAD+ EBABX, créé par le fondateur du salon Jean-Daniel Compain et la directrice artistique Marie Maertens pour soutenir la scène contemporaine. Le lauréat bénéficiera d'une dotation de 5 000 €, d'une exposition au salon et dans l'un des châteaux ou institutions partenaires.

➔ Le musée de la Grande Guerre à Meaux a accueilli plus de 90 000 visiteurs en 2023 (en augmentation de 12 % sur 2022). Le public individuel a représenté 59 %, notamment lors d'événements tels que le week-end de reconstitution historique des 3 et 4 septembre ou l'inauguration de deux wagons le 11 novembre.

➔ Le Louvre organise une exposition, du 20 mars au 7 juin, à l'occasion de la première restauration, depuis son entrée au musée en 1800, de la *Vierge du chancelier Rolin*, seul tableau de Jan van Eyck conservé en France. Il sera présenté aux côtés de six autres œuvres du peintre et de contemporains comme Rogier van der Weyden, Robert Campin, Jérôme Bosch et autres enlumineurs de l'époque.



Gustave Courbet.

Le Saut du Doubs, vers 1839-1840, huile sur toile, 35 x 27 cm.

© DR.

MARCHÉ Expertise judiciaire pour le *Saut du Doubs* de Courbet

Si diverses pommes émaillent les quelque vingt natures mortes aux fruits de Courbet, il en est une qu'il n'a jamais peinte, mais qui pourtant se trouve au cœur de certains de ses tableaux : celle de la discorde. C'est précisément ce qu'illustre l'affaire du *Saut du Doubs*, titre donné à une peinture de jeunesse du chef de file du réalisme : s'agit-il d'une œuvre authentique ou d'un faux ? Telle est la question qui devra être tranchée à la fin du mois de février par l'expert Gilles Perrault. En effet, l'expertise judiciaire que demandait le propriétaire du tableau vient d'être accordée par la Cour d'appel de Besançon le 6 décembre, à rebours du jugement de première instance. L'origine de cette demande ? Tout commence en 2018, lorsqu'un collectionneur américain fait grimper les enchères au téléphone et se retrouve acquéreur d'une œuvre annoncée de la main du maître ornanais : adjugée 60 000 euros frais compris. Après l'avoir confiée pour rapport de condition au Balboa Art Conservation Center de San Diego (Californie), il est fait mention de craquelures, d'éclats de peinture manquants et de restaurations, pourtant non communiqués au moment de la vente. L'expertise

devra donc constater l'état de conservation pour savoir si ces éléments sont de nature à vicier le consentement de l'enchérisseur. Ce n'est pas tout : elle devra également se prononcer dans une perspective attributive et confirmer ou non la paternité qui lui est donnée. Certes, l'œuvre qui avait été délivrée avec un certificat d'authenticité figure au catalogue raisonné établi par Robert Fernier (spécialiste du peintre). Toutefois, les dimensions (35,5 x 27 cm au lieu de 35 x 27 cm) ainsi que le titre (*La Cascade*) indiqués sont différents. De surcroît, il semblerait que la signature ait été ajoutée postérieurement, celle-ci ayant vieilli différemment des couches picturales initiales. De son côté, la défense avait fait valoir à juste titre que la signature n'a pas toujours été un phénomène automatique. Au XIX^e siècle, il était courant que des artistes encore anonymes signent leurs compositions des années plus tard, une fois leur notoriété acquise. Toujours est-il que cette fois-ci, les arguments développés par M^e Béatrice Cohen, avocate de la partie demanderesse, ont été suffisamment étayés pour semer le doute et justifier que soit diligentée une expertise judiciaire.

LÉOPOLD VASSY